

**Zeitschrift:** Monuments vaudois

**Band:** 7 (2017)

**Artikel:** Pourquoi étudier les restaurations? : pour une histoire de la pratique de la conservation du patrimoine dans le canton de Vaud

**Autor:** Lüthi, Dave

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1053354>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Pourquoi étudier les restaurations ?

Pour une histoire de la pratique de la conservation  
du patrimoine dans le canton de Vaud

---

Dave Lüthi

Depuis quelques années, la pratique de la restauration des monuments historiques, plus que centenaire en Suisse, a suscité un intérêt non négligeable auprès de chercheuses et de chercheurs qui ne traitent plus cette question comme une annexe de l'étude monumentale, mais bien comme un sujet en soi. En effet, cette archéologie du passé récent du patrimoine bâti produit souvent des résultats étonnants, et renouvelle complètement le regard porté sur de vénérables monuments dont on se rend compte qu'ils sont moins « authentiques » qu'on l'imaginait<sup>1</sup>... Cette lecture a deux conséquences essentielles : elle permet de pointer les éléments les plus anciens, souvent intéressants parce que rares, et d'assurer leur documentation et leur préservation ; mais elle permet surtout de prendre conscience du caractère organique de la conservation, de la rénovation et de la restauration des monuments<sup>2</sup>.

Si, en Suisse romande comme plus généralement en Europe, l'étude de la restauration monumentale a débuté il y a quelques décennies déjà<sup>3</sup>, c'était avant tout à partir d'un corpus confiné, peu ou prou, à des exemples médiévaux ou de la période moderne (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles). Depuis peu, on assiste à l'intégration de monuments plus jeunes – comme la maison de l'Élysée, des années 1780, traitée ci-dessous, ou le château de Prangins (années 1730)<sup>4</sup> – dont on constate qu'ils ont subi, autant que les édifices plus anciens, des remaniements nombreux. Les auteurs se sont avant tout penchés sur des études de cas permettant de dessiner un panorama général des doctrines, souvent non

écrites et donc à restituer à partir des chantiers étudiés, des pratiques, souvent empiriques. Dépasser l'approche monographique, en Suisse comme ailleurs, pose des questions de méthode aiguës : faut-il s'intéresser à l'histoire administrative – comme le font de longue date nos collègues français<sup>5</sup> –, à l'histoire des doctrines ? L'histoire des pratiques est, hélas, très difficile à mener en Suisse, en raison du morcellement des structures administratives (à deux niveaux, voire trois depuis quelques années : Confédération<sup>6</sup>, cantons, communes), de l'appareil légal et, par conséquent, des doctrines. En outre, des différences culturelles se font sentir d'une région à l'autre de la Suisse ; on cherchera en vain dans les régions francophones l'équivalent de la *praktische Denkmalpflege* germanique, qui part du chantier pour construire une doctrine plus généraliste<sup>7</sup>. À l'inverse, un certain jacobinisme « à la française » a longtemps cherché à imposer des idées théoriques sur la pratique de la restauration. C'est flagrant à l'époque d'Albert Naef, premier archéologue cantonal vaudois (1899-1934) et président hégémonique de la Commission fédérale des monuments historiques (1915-1934). Il a été formé comme architecte à l'École des beaux-arts de Paris, ce qui a sans doute joué un rôle important dans sa vision de la restauration, surtout dans sa manière assez autoritaire de diriger les chantiers, comme l'exemple de Treytorrens étudié plus bas le montre bien. Mais la prééminence de l'autorité administrative (qu'elle soit le fait d'un conservateur ou d'un service ad hoc) se vérifie à des périodes plus récentes, en général celles où le carcan doctrinal est le plus fort.

Ainsi, Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal vaudois (1972-1998)<sup>8</sup>, est-il parvenu à imposer durant près de trois décennies une approche interdisciplinaire impliquant plusieurs corps de spécialistes, selon les recommandations de la Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites, dite Charte de Venise (1964)<sup>9</sup>. Au niveau fédéral, le président de la CFMH (en charge de 1964 à 1990) et professeur d'histoire de l'art à l'Université de Fribourg Alfred A. Schmid a aussi joué un rôle essentiel, mais avec une approche théorique plus traditionnelle<sup>10</sup>.

Depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, on assiste à la remise en question des principes « vénitiens », conséquence d'une forme de postmodernisme de la pensée, tant en architecture qu'en histoire, ainsi qu'à l'émergence d'une nouvelle génération d'architectes, souvent moins modeste que la précédente<sup>11</sup>. Ce phénomène a laissé un grand vide en matière de lignes directrices et a rendu obsolète une part des acquis de cette période fructueuse de l'histoire de la restauration. De nos jours, il faut compter avec l'individualité des architectes ainsi que l'empirisme de leur formation (voire leur absence de formation en matière de restauration). Le contexte actuel de restrictions budgétaires qui a pour corollaire une suppression notable des subventions publiques et, surtout, la dissolution du système pluridisciplinaire qui ne fonctionne véritablement qu'en période de vaches grasses, impose d'écrire cette histoire pour ne pas laisser s'effacer plus d'un siècle d'expériences, de réussites et d'échecs sur l'autel du désintérêt, de la négligence voire de l'inculture.

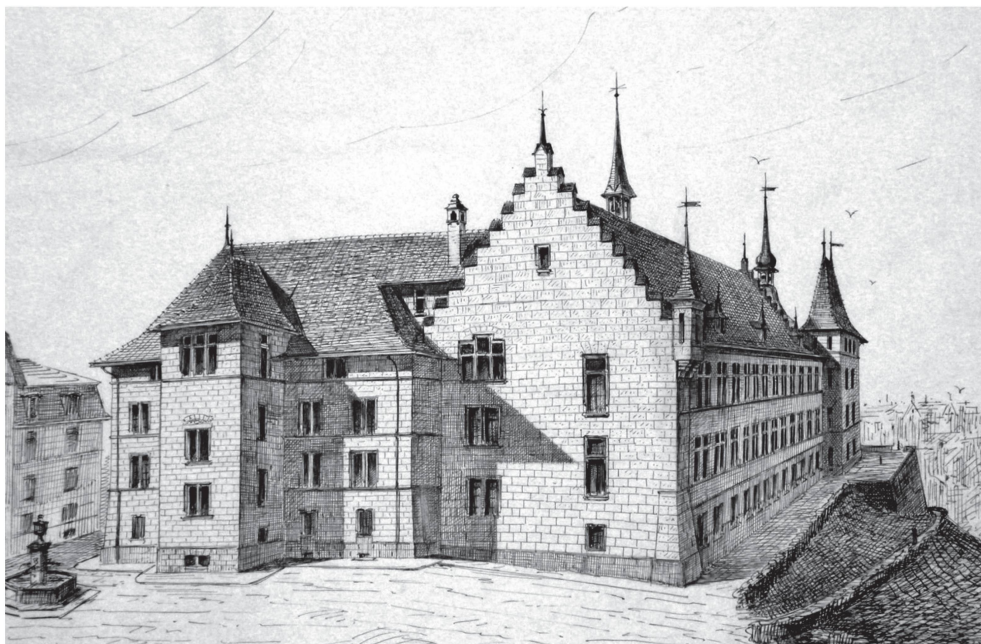
## L'ARCHITECTE-RESTAURATEUR

La place de l'architecte dans la restauration, qui semble parfois immuable et supérieure, évolue en fait considérablement avec le temps. Dans le cadre du chantier, son rôle est tributaire des instances publiques, dont les représentants sont de formations diverses<sup>12</sup>. Ainsi, avant la fondation de la Section vaudoise des monuments historiques en 1972, l'importance occupée par l'architecte dépend avant tout du statut du monument restauré. S'il est protégé par la Confédération, l'architecte sera soumis à la critique d'un expert fédéral, lui-même parfois architecte, historien ou archéologue. Qu'il agisse comme conservateur cantonal ou président de la CFMH, Albert Naef joue ce jeu avec rigueur (ou vigueur) dans son pays natal, comme dans toute la Suisse romande. Ayant développé une approche déontologique très moderne en son temps, il s'applique à la faire suivre<sup>13</sup> (**fig. 1**); il fera école, comme le montre bien l'exemple neuchâtelois de Charles-Henri Matthey, traité plus bas par Claire Piguet. D'autres experts



1 Romainmôtier, église abbatiale, vestiges des voûtes du cloître sur la façade sud et divers percements remis en valeur lors de la restauration de 1899-1915 (photo D. Lüthi, 2010).

seront moins interventionnistes, faisant confiance à des architectes qu'ils estiment qualifiés et qui par conséquent jouissent d'une indépendance parfois néfaste<sup>14</sup>. Pour les monuments d'importance cantonale ou communale, le rôle de l'architecte mandaté pour la restauration est bien plus important. Le cas du temple de Bière analysé plus loin prouve à quel point la liberté prise par les architectes, aussi bien intentionnés se perçoivent-ils, dépasse les limites de la stricte restauration pour se rapprocher de la *schöpferische Denkmalpflege* germanique, cette « conservation créative » qui sort évidemment du cadre déontologique de la conservation des monuments historiques<sup>15</sup>. Cette position à deux niveaux des architectes-restaurateurs, parfois simples conducteurs de travaux, parfois concepteurs du projet de restauration, peut mener à des situations délicates: sur le chantier de Chillon, l'un des premiers en la matière, Naef écartera Émile Burnat et Eugène Jost, jugés inadéquats, à son propre profit; Jost obtiendra pourtant d'autres chantiers de restauration en compensation<sup>16</sup>...



2 *Projet de restauration de l'Académie de Lausanne par Adrien Van Dorsser, 1909 (ACV). La restauration rend l'édifice plus gothique qu'il n'a jamais été et tend à lui conférer une cohérence nouvelle.*

Cet exemple met en lumière un autre problème capital de l'histoire de la restauration: la formation empirique de ses principaux acteurs, les architectes. Si les historien-ne-s des monuments, les archéologues, les conservateurs-restaurateurs peuvent se former depuis les années 1960-1970 dans diverses écoles spécialisées, décernant des diplômes ad hoc, il n'en est pas de même pour les architectes. Les tentatives ont été nombreuses de mettre sur pied des formations en Suisse, mais il s'agit en général de diplômes postgrades ou de formations continues<sup>17</sup>. La jonction entre l'histoire et l'architecture semble aujourd'hui encore très difficile à établir, notamment dans le monde francophone où chacun des domaines possède une tradition et une histoire propres. En Suisse, l'éloignement progressif des filières – l'architecture dans les écoles polytechniques et les écoles d'architecture cantonales (depuis les années 1940), l'histoire de l'art dans les universités<sup>18</sup> – a provoqué leur divorce<sup>19</sup>. Cette situation a pour conséquence de livrer le patrimoine à des constructeurs pas toujours très au fait ni des théories, ni des pratiques. Le Canton de Vaud a par exemple longtemps proposé aux lauréats des 2<sup>es</sup> prix des concours d'architecture la restauration des cures, sorte de prix de consolation: on n'est pas très éloigné des militaires en fin de carrière mutés dans les archives... Les historien-ne-s se sentent peu à même de critiquer un projet d'architecture, face à l'omniscience autoproclamée des architectes et la hiérarchie des professions qui en résulte; cette distance a pour conséquence de dissoudre les efforts et les réflexions faites en amont (notamment par le presque mythique « Colloque romand »<sup>20</sup>) et dont la synthèse manque souvent: en effet, pour ne pas figer la doctrine en matière de restauration, ses acteurs ont souvent omis de la décrire.

L'historien-ne se doit donc de décrypter le concept qui a guidé l'intervention en étudiant le monument lui-même, avec le soutien indispensable des fonds d'archives<sup>21</sup>. Historiquement, un exemple flagrant de cette dispersion des savoirs se constate déjà bien auparavant, durant l'entre-deux-guerres, alors que l'intérêt pour les monuments historiques est presque au point mort<sup>22</sup>. Des architectes-restaurateurs alors renommés, tels que Frédéric Gilliard, Paul Lavenex, Alban Gerster, modèlent les monuments comme bon leur semble, sans que les autorités, bien incompetentes en la matière<sup>23</sup>, ne réagissent. Naef précisait en 1898 déjà que le but d'une restauration est « de sauvegarder [un] édifice, de remettre en valeur toutes les parties intéressantes, d'éliminer ce qui peut nuire à l'harmonie de l'ensemble et n'a aucun intérêt archéologique ou architectural; enfin de rétablir les parties détruites qu'il sera possible de restituer à coup sûr »<sup>24</sup>. Mais lors de la restauration du temple de Bière en 1942-1943, Gilliard applique une approche bien moins respectueuse: s'il exprime clairement son parti-pris, celui d'une restitution d'un état d'origine, son intervention relève en pratique moins de la *Denkmalpflege* – ce soin du monument, intraduisible en français – que d'un pur projet d'architecture portant sur (ou partant de) l'édifice ancien dont certaines valeurs (celles définies un demi-siècle plus tôt par Alois Riegl<sup>25</sup>) sont acceptées, d'autres non. Avant la « digestion » parfois un peu littérale de la Charte de Venise au début des années 1970, ce genre de pratique sera très souvent la norme. Les restaurations menées par Gilliard, Lavenex, mais aussi Jeanne Bueche<sup>26</sup> ou Fernand Dumas ne sont pas sans intérêt, on y reviendra, mais elles posent les questions sous un autre angle que celle de la conservation du patrimoine, purement architectural.

## LE MYTHE DE L'ÉTAT D'ORIGINE

À travers les exemples étudiés plus bas, mais aussi de manière plus large dans l'histoire de la restauration monumentale, un trait constant demeure : la recherche d'un prétendu état d'origine, dont on sait pourtant depuis longtemps qu'elle est vaine<sup>27</sup>. Durant une longue période, c'est d'ailleurs l'un des buts plus ou moins avoués des restaurations : fournir « la démonstration qu'il a existé, dans le passé, un hypothétique bâtiment modèle dont il convient de retrouver les caractères et, si possible, la perfection »<sup>28</sup>. Il est d'ailleurs paradoxal de constater à quel point les architectes tendent, bien qu'ils s'en défendent, à rétablir une certaine pureté stylistique, alors que Viollet-le-Duc avait justement été pour cette raison voué aux gémonies durant un bon siècle par ses pairs, jusqu'à sa réhabilitation dans les années 1980. L'exemple de l'Élysée étudié ci-dessous prouve à quel point cet idéal est impossible à atteindre, même pour un édifice aussi cohérent, a priori, que cette maison de campagne du XVIII<sup>e</sup> siècle. Sans doute dès le chantier déjà, l'architecte Abraham Fraisse modifie le projet initial (l'escalier monumental change alors de forme) ; en 1916, une aile en annexe est ajoutée, un perron créé en façade sud, une marquise vient abriter la porte principale, les armoiries du pignon sont modifiées... autant d'éléments qui posent problème dans la perspective d'une « restauration dans l'état d'origine », puisque dans les faits, cet état n'existe pas.

Il est déontologiquement indéfendable de supprimer des éléments historiques existants et d'une certaine qualité pour recréer à neuf des parties disparues, au moins depuis la Charte de Venise<sup>29</sup>. Si cette pratique est hélas encore courante en France et en Allemagne, elle est depuis longtemps évitée en Suisse, notamment depuis les clairvoyantes directives de Linus Birchler distribuées en 1948 aux autorités cantonales<sup>30</sup>. Mais il faudra attendre l'époque postmoderne pour que la superposition des couches historiques n'apparaisse plus comme un « bric-à-brac », mais au contraire comme le signe tangible de la pérennité du monument, de son usage à travers les siècles, bref, de sa vie, et non d'une altération malvenue d'un état d'origine. Toutefois, lors de la restauration d'un monument « mille-feuilles », on continue souvent à privilégier l'hypothétique couche initiale, au détriment des phases plus récentes. Cela donne lieu à des situations absurdes : le cas des peintures romanes de Montcherand, restaurées et dérestaurées trois fois en un siècle, en est un exemple, si l'on peut dire<sup>31</sup>. La fascination pour les périodes hautes, qui a souvent amené à des datations fantaisistes, est la résultante d'une vision encore passablement romantique du patrimoine (châteaux et cathédrales, plutôt qu'immeubles de rapport et bâtiments industriels). Elle résulte aussi des avancées de la science et

de l'archéologie, toujours plus à même de dégager des états sous-jacents. Si l'on adopte un autre point de vue, celui de la « réception » du monument par le public intéressé, il est aussi vrai qu'un édifice « unitaire » (une église gothique, un château baroque) est moins difficile à appréhender qu'un édifice souvent remanié (fig. 2). Les valeurs mises en avant lors de la restauration, plus ou moins consciemment, sont différentes : valeur d'histoire et d'art pour le premier cas, valeur d'ancienneté pour le second<sup>32</sup>. Dans les années 1940-1960, les directives insistaient sur l'importance de l'effet d'ensemble, qu'on « ne doit jamais perdre de vue »<sup>33</sup> ; cette injonction disparaît dans la Charte de Venise, la « dissolution » tant redoutée de l'aspect du monument n'étant plus un thème aussi important (la *Gesamtwirkung* demeure toutefois l'un des fils rouges des restaurations en Suisse durant une large partie du XX<sup>e</sup> siècle, notamment celles supervisées par Alfred A. Schmid<sup>34</sup>). Par conséquent, les épurations caractéristiques du XIX<sup>e</sup> et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle cessèrent, sauf en ce qui concerne les restaurations du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces dernières ont été supprimées (acte de « dérestauration » selon le néologisme consacré) jusque dans les années 1990 en Suisse, parfois plus tardivement à l'étranger (notamment en France) ; pourtant, dès 1948, Linus Birchler mettait en garde contre ce vandalisme aveugle<sup>35</sup>. Mais peu à peu, devant l'ampleur des suppressions, il a fallu se rendre à l'évidence : à force de raboter les couches jugées inopportunes au profit de restaurations hasardeuses, on créait de nouveaux monuments, répétant la pratique si décriée de Viollet-le-Duc : « Restaurer un édifice [...] c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé à un moment donné »<sup>36</sup>. La vie du monument est faite de rénovations et de restaurations, il faut bien l'accepter. Le seul état historique connu, c'est l'état actuel, qu'il plaise ou non<sup>37</sup>.

## DOCTRINES, TENDANCES ET B/S

### REPETITA

Contrairement à une opinion très répandue, la restauration n'est pas une science qui s'applique comme une formule mathématique, selon des « règles de l'art » souvent évoquées, mais jamais définies<sup>38</sup>. Pour reprendre la jolie formule de Linus Birchler, « le monument se restaure lui-même » : c'est en lui que se trouvent les données nécessaires à sa réhabilitation, quand bien même la déontologie qui guide les restaurateurs fait évidemment l'objet d'un consensus plus large. Ce cadre intellectuel et doctrinal est souvent fondé sur une série d'expériences pratiques et il est rare qu'on prenne la peine de le formuler par écrit : de là résulte le nombre restreint des auteurs que l'on cite en boucle depuis

un siècle, en bien ou en mal, les seuls dont le discours demeure audible et applicable ou contestable. Il est à souligner que ces auteurs sont aussi bien architectes (Viollet-le-Duc, Camillo Boito), historiens de l'art (Johann Rudolph Rahn, Alois Riegl, Max Dvořák, Linus Birchler, Cesare Brandi), critique d'art (John Ruskin) qu'écrivains (Victor Hugo et, dans une moindre mesure sans doute, Chateaubriand). Pourtant, il est difficile de savoir précisément quelle est la culture livresque des architectes-restaurateurs. Si Viollet-le-Duc semble connu de la plupart d'entre eux, comment savoir si des Vaudois ont lu Ruskin (traduit partiellement en français en 1895, puis à sa mort en 1900)<sup>39</sup>, Riegl (traduit en 1984 seulement), Boito (traduit en 2000) ou Dvořák (non encore traduit)? Sans doute le lieu d'étude joue-t-il un rôle non négligeable dans la connaissance que les architectes ont pu avoir des auteurs majeurs de leur temps, notamment ceux ayant fréquenté des écoles germanophones (Bosset, Gilliard par exemple) et maîtrisant par conséquent l'allemand<sup>40</sup>. On peut néanmoins constater un certain terreau commun, formé sur les « fondamentaux » antithétiques que sont Ruskin et Viollet-le-Duc, à partir duquel les architectes se situent en continuité ou en opposition avec plus ou moins de clarté.

Aux ères de désintérêt évident pour les monuments historiques – dont résultent des états de ruine parfois avancés – succèdent des périodes de passion parfois immodérée pour ces derniers, durant lesquelles les restaurations se multiplient – ce qui n'est pas forcément un bien non plus, l'idéal étant, selon les standards actuels proches de l'idée émise par Ruskin dans les années 1840 déjà, l'entretien régulier du monument (en langage actuel, *monitoring*). En forçant le trait, on peut noter qu'avant le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, les monuments historiques ne déchaînent guère les passions en Suisse. Dans le canton de Vaud, la venue de Viollet-le-Duc sur appel du Conseil d'État en 1873 pour restaurer la tour-lanterne de la cathédrale témoigne d'un changement évident de sensibilité<sup>41</sup>, que la loi de 1898 vient confirmer. Ce souci pour les monuments historiques se conjugue à celui des architectes historicistes et éclectiques, fascinés par l'histoire – les styles « néo », on ne l'écrira jamais assez, sont perçus durant près d'un siècle comme modernes. Le « règne » de Naef comme archéologue cantonal durant le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle est un premier « âge d'or » tant au niveau de la doctrine que de la pratique, même si un essoufflement se fait sentir vers 1920; les grands chantiers – château de Chillon, cathédrale de Lausanne – tirent en longueur, alors que les financements publics se tarissent en raison des crises successives. L'entre-deux-guerres se caractérise en général par un désintérêt marqué pour le patrimoine bâti; dans nombre de cas, les restaurations s'apparentent bien plus à des rénovations (remises à neuf, littéralement, sans guère de souci de préservation): elles servent souvent d'occupation aux architectes alors

en panne de chantiers, notamment lors de la crise immobilière de la fin des années 1930. Se dégagent pourtant quelques architectes importants – Frédéric Gilliard<sup>42</sup> – et des archéologues – Louis Bosset<sup>43</sup> –, dont le rôle demeure à redécouvrir. Ce dédain face au passé concorde avec une période de rupture en architecture, qui prône la *tabula rasa*; les thèses les plus extrêmes sont suivies tant bien que mal par des architectes souvent de second plan, adaptées – ce qui est sans doute plus sensé – par les plus habiles, ou refusées par les plus réactionnaires, moins passéistes toutefois que régionalistes. Dans cette configuration architecturale et artistique tendue, les monuments historiques n'ont plus guère de place, si ce n'est comme réceptacles de la production artistique contemporaine. À leur échelle, les temples de Bière et de Crans-près-Céligny étudiés plus bas sont révélateurs de cette mutation du statut du monument, soumis aux aléas de la valeur de nouveauté décrite par Riegl – grosso modo, le vieux doit être neuf pour plaire, remis au goût du jour<sup>44</sup>. Les exemples de monuments anciens complètement remodelés alors ne manquent pas: la « restauration » du temple d'Aubonne par Gilliard, celle de la collégiale de Romont par Dumas, la quasi-reconstruction de l'abbatiale de Saint-Maurice par Jaccottet, en sont quelques cas paradigmatiques.

Les Trente Glorieuses (1946-1975) portent mal leur nom en matière de patrimoine: ce n'est pas un hasard si c'est durant cette période de forte croissance, de modernisation de la société et, par conséquent, de démolitions nombreuses, que se forment nombre de textes fondateurs et rénovateurs de la perception des monuments historiques. En France, ils changent même de statut, devenant du *patrimoine*. À l'élargissement du champ envisagé – lié à des approches historiques revisitées, notamment la Nouvelle histoire et la *microstoria*, s'intéressant à des objets considérés autrefois comme banals – correspond celle des pratiques de conservation, de plus en plus scientifiques. Alliant découverte de l'histoire et technicité, cette phase s'inscrit dans la post-modernité culturelle de la fin du siècle autant que dans le postmodernisme architectural, qui renoue avec le goût de l'histoire – souvent au deuxième degré<sup>45</sup> (**fig. 3**). Les monuments sont l'objet de soins à nouveau jaloux, soutenus par les édiles et l'intérêt du public – c'est l'époque des premières Journées du patrimoine en France, du prix Wakker en Suisse et de grandes restaurations exemplaires – à nos yeux – menées avec un discernement exemplaire (l'abbatiale de Romainmôtier, par exemple).

Quelques crises économiques et politiques plus tard, les Trente Glorieuses semblent de retour (seule leur durée n'est pas encore exactement définie...), moins dans la croissance que dans ses conséquences. Pression économique, démographique et urbaine (densification), désintérêt du public et des instances dirigeantes, relativisation du rôle et du

3 Bellinzone, Castelgrande, aile ouest avec les ouvertures percées par Aurelio Galfetti lors de la restauration de 1981-1991 (photo D. Lüthi).



pois de l'histoire, méfiance vis-à-vis des intellectuels et de ce qui est considéré comme leur marotte (l'histoire de l'art serait un hobby dont les monuments représenteraient les coûteux outils)... Depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle, force est de constater que le domaine patrimonial vit de tristes heures qui ne sont pas sans rappeler les années 1950-1980. À côté de quelques restaurations menées avec soin et intelligence, généralement sur de grands monuments d'importance nationale – dans le domaine vaudois, la cathédrale de Lausanne, les églises de Grandson et de Nyon, les châteaux d'Yverdon et de Grandson... – et d'initiatives privées menées sans facilité, faute de soutien public – restauration des peintures médiévales du temple de Dailens – les chantiers sont parfois hasardeux. Ils sont souvent menés par des acteurs peu formés, sans études historiques ou archéologiques approfondies – remplacées par des « rapports de visite », sans recherches d'archives – et sans suivi régulier des instances responsables, faute de personnel. Les signes d'un renversement de tendance ne sont pas encore évidents. L'élargissement constant du champ patrimonial, effectué avant tout par des architectes paradoxalement – architecture des années 1950, 60, 70, bientôt 80 –, et le diktat écologiste, mené souvent sans discernement face à des édifices pluriséculaires dont l'énergie grise est minime<sup>46</sup> ou dont les qualités sont sacrifiées au nom d'interventions minimalistes<sup>47</sup>, imposent pourtant une réaction rapide et responsable, alliant les intérêts des uns et des autres, mais dans la hiérarchie desquelles la conservation des traces du passé doit être souveraine : c'est à ce prix que le patrimoine sera préservé de manière utile.

## RESTAURER LES RESTAURATIONS

Un chapitre neuf de l'histoire a été ouvert à Lausanne dans les années 1990 : celui de la restauration des restaurations<sup>48</sup>. Assez naturellement, les apports du XIX<sup>e</sup> siècle, centenaires à leur tour, appelaient une rénovation. Si, jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle, on les a longtemps supprimés, les jugeant négligeables, voire dommageables – le cas de la dérestauration du chœur de Saint-Sernin de Toulouse représente un tragique chant du cygne en la matière –, une nouvelle génération d'historien-ne-s de l'art et d'architectes a peu à peu milité en faveur du maintien des restaurations historicistes. Souvent, c'était d'abord parce qu'il était impossible de les supprimer sans devoir ensuite panser des plaies énormes, qui posaient des problèmes plus grands que de les conserver. Mais peu à peu, l'intérêt intrinsèque des restaurations a été mis en évidence. La tour-lanterne de la cathédrale et l'abbatiale de Romainmôtier sont les premiers monuments à avoir joui d'une telle révolution de la pensée en terres vaudoises, suivis bientôt par Chillon ou l'église Saint-François à Lausanne, pour ne citer que les plus emblématiques.

Le problème se pose actuellement, ou va se poser, avec les apports moins appréciés et plus discutables décrits plus haut, ceux des années où la restauration n'est guère respectueuse. Que faire des remaniements des années 1930-1960, qui ont souvent complètement modifié et renouvelé les monuments plus anciens ? À l'instar des restaurations

du XIX<sup>e</sup> siècle, ces apports, jugés inintéressants, ont souvent été supprimés par souci d'unité d'ensemble. Le cas du temple de Crans-près-Céligny prouve que les mentalités ont changé et que des peintures décoratives des années 1930 ont aujourd'hui le droit d'exister après restauration – ce n'était pas encore le cas du décor 1900 de l'église de Treytorrens que Claude Jaccottet a fait disparaître pour retrouver un « état d'origine » immaculé, typique des années 1970-1980. Sans doute aucun, c'est l'esprit du moment, le *Zeitgeist*, qui donnera le ton : soit on respecte le monument comme un tout unitaire, bien qu'organique, auquel il faut s'habituer en le considérant comme l'unique état historique valable de l'édifice. Sinon, il faudra décider de supprimer une phase pour en réinventer une nouvelle, « qui peut n'avoir jamais existé », et assumer ce choix. S'il faut espérer que ce débat ne voie pas s'opposer historien-ne-s de l'art d'un côté et architectes de l'autre, il est néanmoins nécessaire qu'il ait lieu, ne serait-ce que pour valider l'une ou l'autre des hypothèses et l'asseoir de manière fondée et réfléchie ; sur un thème aussi sensible, il faut se méfier des a priori. La restauration des restaurations force à questionner des évidences – les apports de cette époque sont inintéressants/il faut tout conserver – pour les rendre moins subjectives et, à partir d'une grille de lecture qu'il reste à constituer, à construire une déontologie.

Il est évident que l'histoire de l'art contribue grandement à modifier les positions. Restaurer la restauration de Viollet-le-Duc à la cathédrale de Lausanne n'aurait pas été possible avant la réhabilitation de l'architecture néogothique et de la figure de cet architecte dans les années 1970-1980, de même que les peintures de Crans-près-Céligny ne seraient pas appréciées actuellement sans le regain d'intérêt pour l'art religieux de l'entre-deux-guerres apparu dans les années 1980-1990. Nombre de vitraux historicistes ne doivent leur survie qu'aux travaux récents sur les maîtres verriers de cette époque de la renaissance du vitrail ; le mobilier liturgique n'est en revanche pas encore sorti de son purgatoire et disparaît encore fréquemment : à quand une étude au moins typologique, sinon monographique ?<sup>49</sup> Un constat similaire pourrait être fait dans de nombreux autres champs patrimoniaux : patrimoine domestique, industriel, technique – décors intérieurs, matériaux expérimentaux, chauffages, ventilations, radiateurs supprimés sans aucune idée de leur intérêt intrinsèque<sup>50</sup>, faute d'inventaires conséquents. Les recensements architecturaux se font en effet généralement sans entrer dans les édifices, faute de temps. Comment juger de la valeur d'une villa Heimatstil ou d'un hôtel de la Belle Époque dans ce cas ? La « fonte » de la substance matérielle historique qui va résulter de cet aveuglement involontaire va sans doute raviver l'intérêt porté sur elle par le public et, partant, par les autorités ; mais il ne faut pas trop tarder, sans quoi les carrelages en ciment du XIX<sup>e</sup> siècle ou les huisseries de

fenêtres de la Belle Époque seront bientôt aussi rares que les peintures médiévales...

Ces constats très généraux prouvent, nous l'espérons, l'importance de l'étude rétrospective de l'acte de restaurer ; la restauration dépendant de son temps, bien évidemment, elle est un témoignage d'un état d'esprit, d'une doctrine, d'une pratique, dont les enseignements ne sont pas encore ni cernés ni compris. C'est peut-être d'ailleurs l'un des apports majeurs de la pensée postmoderne, en matière d'histoire de l'architecture : la capacité à percevoir le monument non pas comme une succession d'états figés, historiquement cohérents, mais aussi comme un organisme en mutation constante, soumis aux aléas très divers de son environnement. On sourit en relisant Ruskin, le premier peut-être à avoir donné des pistes pour penser la conservation des monuments : en 1840 déjà, l'Anglais avait compris que le monument, ce n'est pas du passé, mais toujours du présent.



## NOTES

<sup>1</sup> La question de l'authenticité est en soi très problématique; nous l'entendons au sens du Document de Nara sur l'authenticité (1994) de l'ICOMOS, § 13: «Dépendant de la nature du monument ou du site et de son contexte culturel, le jugement sur l'authenticité est lié à une variété de sources d'informations. Ces dernières comprennent conception et forme, matériaux et substance, usage et fonction, tradition et techniques, situation et emplacement, esprit et expression, état original et devenir historique. Ces sources sont internes à l'œuvre ou elles lui sont externes. L'utilisation de ces sources offre la possibilité de décrire le patrimoine culturel dans ses dimensions spécifiques sur les plans artistique, technique, historique et social» (document en ligne, [www.icomos.org/charters/nara\\_f.pdf](http://www.icomos.org/charters/nara_f.pdf)).

<sup>2</sup> Le dossier thématique qui suit résulte en partie d'un cours de master donné à l'UNIL par l'auteur de ces lignes. Trois anciens étudiant-e-s, diplômé-e-s depuis, y publient le résultat des travaux effectués dans ce cadre. Nous remercions vivement Bernard Zumthor, ancien conservateur des Monuments et Sites du canton de Genève et ancien vice-président de la CFMH d'avoir accepté d'y apporter ses réflexions, de même que Claire Piguet, collaboratrice scientifique à l'Office du patrimoine et de l'archéologie du canton de Neuchâtel, dont les recherches sur Charles-Henri Matthey sont présentées dans la rubrique Ouverture.

<sup>3</sup> Voir notamment: Albert KNOEPFLI, *Schweizerische Denkmalpflege: Geschichte und Doktrinen*, Zurich 1972; Marcel GRANDJEAN, «Jalons pour une histoire de la conservation des monuments historiques vaudois jusqu'à Viollet-le-Duc», in *RHV* 87, 1979, pp. 71-97; *Autour de Chillon, archéologie et restauration au début du siècle*, dir. par Claire Huguenin, Denis Bertholet & Olivier Feihl, Lausanne 1998.

<sup>4</sup> Helen BIERI THOMSON, *Le château de Prangins*, Berne 2015 (Guides d'art et d'histoire de la Suisse 973-974), pp. 38-57.

<sup>5</sup> Par exemple: Françoise BERCÉ, *Les premiers travaux de la commission des monuments historiques 1837-1848. Procès-verbaux et relevés d'architectes*, Paris 1979; Jean-Michel LENIAUD, *Les cathédrales au XIX<sup>e</sup> siècle. Étude du service des édifices diocésains*, Paris 1993; Jean-Pierre BADY *et al.*, *1913, genèse d'une loi sur les monuments historiques*, Paris 2013.

<sup>6</sup> *Patrimonium. Conservation et archéologie des monuments en Suisse 1950-2000*, Zurich 2010.

<sup>7</sup> Michael PETZET & Gert MADER, *Praktische Denkmalpflege*, Stuttgart/Berlin [etc.] [1995, 2<sup>e</sup> éd.].

<sup>8</sup> *Architecture et patrimoine: Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal vaudois de 1972 à 1998*, dir. par Bruno Marchand, Lausanne 2015.

<sup>9</sup> Consultable sur [www.icomos.org/charters/venice\\_f.pdf](http://www.icomos.org/charters/venice_f.pdf)

<sup>10</sup> André MEYER, «Denkmalpflege in der zweiten Hälfte des 20. Jahrhunderts», in *Patrimonium* 2010 (cf. note 6), pp. 183-268. L'étude du rôle fondamental de Schmid au niveau suisse et européen en matière de patrimoine manque toujours.

<sup>11</sup> Claude Jaccottet faisait de la discrétion de l'architecte un véritable thème de réflexion. Voir Claude JACOTTET, «L'architecte et la conservation des monuments», in *NMAH* 38, 1987, 1, pp. 42-44.

<sup>12</sup> Plusieurs services alémaniques de protection des monuments historiques sont dirigés par des historien-ne-s de l'architecture: Argovie, Soleure, Thurgovie, Zoug, etc.; à Berne et à Zurich, par des archéologues. La CFMH a été présidée en alternance par des architectes (Albert Naef, 1915-1934; André Meyer, 1991-1996; Bernhard Furrer 1997-2009) et des historiens de l'art (Josef Zemp, 1935-1941; Linus Birchler, 1942-1963; Alfred A. Schmid, 1964-1990;

Nott Caviezel, dès 2009), avec une prépondérance des seconds dans la durée (69 ans contre 36).

<sup>13</sup> Claire HUGUENIN, «Albert Naef et le château de Chillon: importance et enjeu d'une restauration», in *A+A* 51, 2000, 2, pp. 24-31.

<sup>14</sup> Voir à ce sujet la «restauration» très libre de l'abbaye de Saint-Maurice en 1947-1951 (Dave LÜTHI, «De l'abbatiale à la cathédrale. Chronique d'un monument en devenir», in *L'Abbaye de Saint-Maurice d'Againe 515-2015, I. Histoire et archéologie*, dir. par Bernard Andenmatten & Laurent Ripart, Gollion 2015, pp. 447-459).

<sup>15</sup> À ce sujet, KNOEPFLI 1972 (cf. note 3), p. 104.

<sup>16</sup> Claire HUGUENIN, «Jost et les monuments historiques», in *Eugène Jost - architecte du passé retrouvé*, dir. par Dave Lüthi, Lausanne 2001 (Archives de la construction moderne 8), pp. 23-30.

<sup>17</sup> La formation des architectes à la conservation du patrimoine est bien plus avancée en Suisse alémanique (École polytechnique fédérale de Zurich, Haute École spécialisée à Burgdorf) qu'en Suisse romande (Master d'études avancées en Conservation du patrimoine et muséologie des beaux-arts des universités de Genève et Lausanne et quelques cours à l'École polytechnique fédérale de Lausanne, sans filière spécifique; institut transformé de la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg). Mais les formations ad hoc se font avant tout à l'étranger (France, Allemagne notamment).

<sup>18</sup> En matière d'histoire de l'architecture, cette division marque aussi l'abandon progressif de l'apprentissage «classique», de type Beaux-Arts, dans les écoles d'architecture, alors que certaines universités se tournent vers une approche historico-typologique, assez proche par certains aspects de la lecture historique des architectes, mais qui en résout les faiblesses par un recours plutôt plus appuyé aux archives notamment. Sur cette histoire encore à écrire: *Kunstwissenschaft an Schweizer Hochschulen. Die Lehrstühle der Universität in Basel, Bern, Freiburg und Zürich von den Anfängen bis 1940*, Zurich 1976 (Beiträge zur Geschichte der Kunstwissenschaft in der Schweiz 3); sur Lausanne: Nathalie BLANCARDI, «Archives de verre. La première photothèque d'art et d'archéologie de la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne (1900-1950)», in *MVD* 6, 2015, pp. 45-55.

<sup>19</sup> Le cours d'histoire de l'architecture donné à l'EPFL par l'historien de l'art Jacques Gubler jusque dans les années 1990 a été remplacé par un enseignement donné par des architectes. Ce qui change le point de vue...

<sup>20</sup> Gaëtan CASSINA, «Du CHAMR au CMAH: dix ans de colloques romands», in *NMAH* 32, 1981, 2, pp. 310-314.

<sup>21</sup> Il faut ici souligner le rôle remarquable joué par les ACV dans l'accueil et la mise à disposition de fonds privés d'architectes-restaurateurs: citons notamment les fonds Louis Bosset, Frédéric Gilliard, Hans Gutscher, Claude Jaccottet, Pierre Margot, mais aussi celui récemment déposé de l'Atelier d'archéologie médiévale de Moudon.

<sup>22</sup> Nous avons esquissé une brève synthèse pour le cas vaudois: Claire HUGUENIN & Dave LÜTHI, «Un chantier perpétuel, un laboratoire géant. Les restaurations de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle», in *La cathédrale Notre-Dame de Lausanne, monument européen et temple vaudois*, dir. par Peter Kurmann, Lausanne 2012, pp. 285-295, pp. 285-288 en particulier.

<sup>23</sup> Edgar Pelichet, archéologue et conservateur des monuments du canton de Vaud de 1950 à 1975, est avocat de formation. Il conserve son étude à Nyon tout en dirigeant le musée historique de cette ville, en plus de son poste cantonal à 50%... (Denis WEIDMANN, «Hommage à Edgar Pelichet [1905-2002]», in *RHV* 110, 2002, pp. 162-163).

<sup>24</sup> Rapport cité plus bas dans la contribution de Gilles Brodard.

<sup>25</sup> Au sens d'Alois RIEGL, *Der moderne Denkmalkultus, sein Wesen, seine Entstehung*, Vienne/Leipzig, 1903 (Alois RIEGL, *Le culte moderne des monuments. Sa nature, son origine*, trad. J. Boulet, Paris 2003).

<sup>26</sup> Philippe DAUCOURT, *Jeanne Bueche architecte*, Lausanne 1997 (Archives de la construction moderne 3), pp. 35, 43, 45 *passim*.

<sup>27</sup> La restauration précoce de la Sainte-Chapelle (1836-1863) à Paris avait déjà montré l'impossibilité de revenir à l'état du XIII<sup>e</sup> siècle en raison de l'importance matérielle des remaniements du XV<sup>e</sup>.

<sup>28</sup> Jean-Yves ANDRIEU & Fabienne CHEVALLIER, *Le patrimoine monumental: sources, objets et représentations*, Rennes 2014, p. 253.

<sup>29</sup> «Les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés, l'unité de style n'étant pas un but à atteindre au cours d'une restauration. Lorsqu'un édifice comporte plusieurs états superposés, le dégagement d'un état sous-jacent ne se justifie qu'exceptionnellement et à condition que les éléments enlevés ne présentent que peu d'intérêt, que la composition mise au jour constitue un témoignage de haute valeur historique, archéologique ou esthétique, et que son état de conservation soit jugé suffisant. Le jugement sur la valeur des éléments en question et la décision sur les éliminations à opérer ne peuvent dépendre du seul auteur du projet». Charte de Venise, § 11.

<sup>30</sup> «Si une partie d'un bâtiment ou d'une peinture murale doit être sacrifiée (ce à quoi on se résout que très rarement), ce sera celle qui est qualitativement la moins bonne, et non pas automatiquement celle qui est la plus récente. Il peut arriver par exemple que des peintures gothiques aient beaucoup plus de valeur que des vestiges romans recouverts par elle; si l'on ne peut pas les enlever sans les abîmer, c'est elles qu'on laissera en place». Archives fédérales des monuments historiques, 2033EAD/EG/57/publications, «Principes appliqués par la Commission fédérale des Monuments historiques», 1957 (trad. française du texte allemand de 1948), p. 3, § 10.

<sup>31</sup> Dave LÜTHI, «Conservation et restauration en Suisse romande 1950-2000», in *Patrimonium* 2010 (cf. note 6), pp. 379-466, ici pp. 437-441; Karina QUEIJO, «Un chef-d'œuvre pour modèle: la restauration des peintures murales de l'église de Montcherand (1902-1903)», in *MVD* 2, 2011, pp. 26-33.

<sup>32</sup> Selon Riegl, la valeur d'histoire résulte de la capacité du monument à représenter un moment déterminé de l'art; la valeur d'art témoigne d'une création humaine ayant une spécificité de conception, de forme et de couleur. La valeur d'ancienneté se désigne par contraste par «un manque d'intégralité, une tendance à la dissolution de la forme et de la couleur qui sont des caractéristiques nettement opposées à celles de l'objet moderne» (RIEGL 2003 [cf. note 25], pp. 75, 81 et 106). On retrouve dans cette grille de lecture les visions opposées franco-allemande, d'un côté, italo-anglaise de l'autre. La Suisse se trouve comme l'Autriche assez tôt au carrefour de ces tendances.

<sup>33</sup> Principes 1957 (cf. note 30), p. 2, § 7.

<sup>34</sup> MEYER 2010 (cf. note 10), pp. 227-233.

<sup>35</sup> «[...] La commission [fédérale] tient à mettre si possible en valeur toutes les périodes de la construction. Aujourd'hui, on apprécie déjà certains ouvrages néogothiques et du «second rococo»; dans une génération, le «Jugendstil» (style 1900) sera devenu historique». Principes 1957 (cf. note 30), § 2.

<sup>36</sup> Eugène-Emmanuel VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, t. 8, Paris 1866, pp. 14-33, article «Restauration», ici p. 14.

<sup>37</sup> Voir Dave LÜTHI, «Comment restaurer les «apports contemporains»? La restauration des restaurations, nouvel enjeu patrimonial», in *Centenaire de la Commission fédérale des Monuments historiques*, Berne (à paraître).

<sup>38</sup> Dans de nombreux cas, les «règles de l'art» semblent se résumer à une réunion de spécialistes interdisciplinaires. Ce n'est hélas pas suffisant...

<sup>39</sup> «La lampe de mémoire», chapitre traitant de la restauration tiré des *Sept lampes de l'architecture*, est publiée en 1895 à Paris dans la *Revue générale*. Les *Sept lampes* sont entièrement traduites en 1900. Proust s'intéressera de près aux textes pourtant cinquantiennaires de l'Anglais (ANDRIEU & CHEVALLIER 2014 [cf. note 28], pp. 275-277).

<sup>40</sup> L'architecte-restaurateur et urbaniste genevois Camille Martin est formé à Zurich, Munich et Carlsruhe. Il traduit en 1902 l'ouvrage d'urbanisme de Camillo SITTE, *Der Städtebau nach seinen künstlerischen Grundsätzen* (Vienne 1889), dans une version très remaniée, mais qui fait toujours foi dans les pays francophones (*L'art de bâtir les villes: notes et réflexions d'un architecte*, Genève/Paris 1902). Il dérestaure l'église de la Madeleine à Genève entre 1914 et 1924.

<sup>41</sup> Sur la période antérieure, GRANDJEAN 1979 (cf. note 3).

<sup>42</sup> Voir ci-dessous la contribution de Guillaume Curchod.

<sup>43</sup> Sophie TOSCAN & Dave LÜTHI, «Architecte, archéologue cantonal et syndic de Payerne: Louis Bosset», in *Trajectoires d'architectes vaudois. Douze carrières de constructeurs des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, dir. par Dave Lüthi, Neuchâtel 2016 (numéro spécial de la *Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles*), pp. 57-71.

<sup>44</sup> RIEGL 2003 (cf. note 25), pp. 96-105.

<sup>45</sup> Voir le Castelgrande de Bellinzona, restauré et transformé par Aurelio Galfetti entre 1981 et 2000 (Alessandro MASSARENTE, *Castelgrande a Bellinzona: Aurelio Galfetti*, Florence 1997).

<sup>46</sup> Paul BISSEGGER, «Patrimoine bâti et développement durable. Passéisme contre vision du futur?», in *Bâtir*, 2006, 3, pp. 25-32.

<sup>47</sup> Dave LÜTHI, «La restauration «thématique». Réflexions autour d'une conséquence de l'article 12 de la Charte de Venise», in *RSAA* 69, 2012, 1, pp. 15-22.

<sup>48</sup> LÜTHI 2010 (cf. note 31), pp. 447-452.

<sup>49</sup> Il faudrait documenter la production des ébénistes Müller de Wil, celle des marbriers Doret pour la période contemporaine, le mobilier du Groupe de Saint-Luc, etc.

<sup>50</sup> Il y a toujours des exceptions: au château de l'Aile à Vevey, le système de chauffage à air chaud du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle vient d'être restauré afin d'être réutilisé.